



SOMMAIRE

	Page
Point 113 de l'ordre du jour : Projet de charte mondiale de la nature.....	915
Point 120 de l'ordre du jour : Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures ..	

**Président : M. Rüdiger von WECHMAR**  
(République fédérale d'Allemagne).

**POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Projet de charte mondiale de la nature**

**POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler que lors de sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 1980, l'Assemblée avait décidé d'examiner ces deux points séparément, bien qu'au cours d'un même débat. Par conséquent, à la fin de ce débat, je soumettrai à l'Assemblée le projet de résolution A/35/L.8/Rev.1 qui a été présenté au titre du point 113 de l'ordre du jour et donnerai la parole à ceux qui souhaiteraient expliquer leur vote le cas échéant, avant et après le scrutin sur ce projet de résolution. Nous passerons ensuite, en utilisant la même procédure, au projet de résolution A/35/L.7 qui a été présenté au titre du point 120 de l'ordre du jour.

2. M. FEDOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : L'Union soviétique a présenté, pour examen par la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, une question intitulée « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures » [*voir A/35/194*]. C'est là un développement logique de sa politique qui consiste à rechercher constamment et systématiquement la solution des problèmes de l'humanité les plus importants sur la base de la coopération internationale.

3. Il est remarquable que la République du Zaïre, Etat situé dans une autre région géographique et ayant un régime social différent, ait présenté à l'actuelle session de l'Assemblée générale une proposition qui, elle aussi,

est dictée par le souci de préserver l'environnement [*voir A/35/141*].

4. Avant de décrire les traits saillants de la proposition soviétique, qu'il me soit permis non comme diplomate, mais comme spécialiste qui s'occupe de l'étude des incidences entre la nature et l'homme, d'attirer l'attention sur ce problème dans son ensemble.

5. Le développement de la civilisation a atteint aujourd'hui un niveau où l'action de l'homme sur la nature peut être comparée par son ampleur à celle des éléments; dans certains cas, cette action entraîne des transformations néfastes de l'environnement.

6. A l'heure actuelle, on est particulièrement inquiet de la pollution de l'atmosphère et des eaux et de la possibilité de voir s'épuiser les réserves de certaines ressources naturelles. A mon avis, dans quelques décennies, les débuts de changements climatiques qui ont été prévus sur notre planète atteindront une importance considérable.

7. Considérons la pollution. Comme on le sait, elle a atteint des proportions sensibles sur toute la superficie de notre planète; dans les régions de grands centres industriels et où il y a de grandes villes, elle atteint des proportions dangereuses pour la santé de l'homme ainsi que pour la couverture végétale et la faune.

8. L'aspect international de ce problème présente un intérêt particulier pour notre discussion. Ainsi, par exemple, la question du transfert de substances sulfureuses d'un Etat à l'autre paraît être un problème assez grave. Comme on le sait, les pluies sulfureuses causent des dommages considérables. D'après les données des centres de contrôle de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale, qui ont été créés à la suite de décisions prises par la réunion à haut niveau, dans le cadre de la CEE, sur la protection de l'environnement, tenue à Genève du 13 au 15 novembre 1979, on sait, par exemple, qu'environ 100 000 tonnes de soufre venant d'autres pays tombent chaque année sur le territoire norvégien et que 225 000 tonnes de substances sulfureuses venant de l'étranger tombent en Suède chaque année. Des changements appréciables se produisent dans la composition de l'atmosphère de notre planète à la suite des activités de tous les pays. On doit accorder une importance particulière à l'augmentation des concentrations de gaz carbonique qui se dégage lors de la combustion de n'importe quel combustible, en dehors du combustible atomique.

9. Il y a aussi le problème mondial de la pollution des océans par les produits pétroliers. Nous connaissons les conséquences catastrophiques des accidents survenus à

cause de pétroliers ou d'installations d'extraction du pétrole. Les mers et les océans reçoivent une grande quantité de déchets de produits chimiques et même radioactifs. La pollution importante des rivières qui coulent dans des régions très peuplées s'intensifie avec le développement de l'industrie.

10. La pollution dans l'environnement est-elle une conséquence inévitable du progrès scientifique et technique, comme on le dit souvent ? Non, ce progrès présente une possibilité réelle d'éviter la pollution, premièrement, en créant des installations d'assainissement, mises au point grâce à des processus techniques les plus divers, et, deuxièmement, en utilisant une technologie « propre », c'est-à-dire sans rejets.

11. Cependant, ces installations d'assainissement et l'adoption d'une technologie « propre » exigent de grandes ressources. Dans les pays socialistes, où l'Etat est responsable de l'efficacité de la production et du maintien de la santé de la population, les mesures appropriées et les moyens financiers sont considérés nécessaires et désirables pour la protection de l'environnement.

12. L'article 18 de la Constitution de l'Union soviétique est consacré à la protection de l'environnement; il stipule que : « Dans l'intérêt des générations présentes et futures, les mesures nécessaires sont prises en URSS pour protéger et utiliser rationnellement et scientifiquement la terre et ses ressources minérales et en eau, la faune et la flore, pour préserver la pureté de l'air et des eaux et pour assurer le renouvellement des richesses naturelles et l'amélioration de l'environnement. »

13. En dépit du fait que la pollution de l'environnement en Union soviétique est bien inférieure à celle des autres pays développés industriels, elle a été justement critiquée par l'opinion publique et elle préoccupe sérieusement l'Etat. Dans ce but, de très grandes ressources budgétaires sont prévues chaque année. C'est pourquoi le niveau de pollution des eaux et des rivières et la pollution de l'atmosphère par de nombreuses substances ont beaucoup diminué. En particulier, des mesures ont été prises pour protéger des sites naturels uniques, comme le bassin du lac Baïkal. A mesure que l'économie de l'Union soviétique se développe et devient plus forte, la protection de l'environnement se perfectionne.

14. Si une entreprise est la propriété d'un individu, son propriétaire ne s'intéresse pas particulièrement à respecter les exigences de la protection de l'environnement; il ne le fait que sous la pression de l'opinion publique ou des organes gouvernementaux. On peut noter que, souhaitant éviter de nouvelles dépenses, de nombreuses firmes occidentales s'efforcent de transférer leurs établissements les plus « sales » dans des pays en développement. A cet égard, je pourrais me référer aux statistiques publiées par les Nations Unies, mais je voudrais plutôt citer un article de M. Warren Hoge sur la pollution dans la région de la ville de Cubatão, au Brésil; cet article a été publié dans le *International Herald Tribune* du 25 septembre dernier.

15. L'auteur de l'article cite une déclaration de M. Franco Benoffi, directeur exécutif de la FMB Steel Company, qui appartient au groupe Fiat :

« La production des fonderies entraîne inévitablement la pollution, et les travailleurs bien organisés dans les pays prétendument développés ne l'acceptent plus. ... C'est pourquoi la production des fonderies représente un type d'activités qui convient mieux aux pays du tiers monde. »

Cette déclaration d'un homme d'affaires très compétent se passe de commentaires.

16. Quelles sont les dépenses nécessaires pour assurer la transformation d'une industrie contemporaine en une production écologique « propre » ? D'après les calculs des spécialistes des Etats-Unis, qui rejettent dans l'environnement à peu près la moitié de toute la pollution mondiale, cette transformation représenterait environ 600 milliards de dollars. Bien entendu c'est une somme énorme, mais elle représente le budget militaire de ce pays pour quatre années seulement.

17. La pollution n'est que l'une des conséquences néfastes de l'action de l'homme sur la nature. Je voudrais attirer l'attention également sur certains autres aspects tels que la destruction des forêts tropicales, la désertification et les changements du climat dus à l'action de l'homme. La forêt est une source irremplaçable d'oxygène pour l'atmosphère. La majorité des pays développés ont, à l'heure actuelle, réalisé un équilibre entre la coupe des arbres et leur renouvellement. Toutefois, les forêts de la zone tropicale sont coupées sur une superficie de 20 à 30 hectares par minute; cela risque de les détruire complètement d'ici 40 à 50 ans, ce qui aurait une influence considérable sur l'équilibre de l'oxygène dans l'atmosphère. On comprend bien que la coupe intensive des arbres s'explique par la nécessité aiguë pour les pays en développement d'utiliser leurs ressources naturelles très précieuses, bien que souvent limitées, pour obtenir des produits manufacturés de l'Occident; de toute évidence, seules des relations économiques plus justes entre les Etats pourront corriger cette situation.

18. La perte de produits agricoles à la suite de la désertification a menacé la vie même et le bien-être de centaines de millions de personnes. Cependant, selon les calculs, pour mettre fin à ce processus et rétablir la productivité des terres, il faudrait, au cours d'une période de 20 ans, dépenser, chaque année, environ 1 % des dépenses militaires mondiales actuelles.

19. Enfin, au cours des dernières décennies, l'action de l'homme sur le climat est devenue de plus en plus importante. Je voudrais, ici, parler des résultats des travaux de la Conférence mondiale sur le climat, convoquée par l'OMM en 1979 à Genève. Ses participants qui sont les scientifiques les plus compétents de divers pays ont fait observer que l'utilisation croissante de l'énergie et le dégagement de chaleur qui s'ensuivait avaient déjà entraîné des modifications locales du climat et pourraient à l'avenir influencer dans une grande mesure sur le climat, et qu'un conflit thermonucléaire mondial entraînerait des changements très graves sur le climat. La Déclaration adoptée par la Conférence se terminait par les mots suivants :

« Les pays du monde doivent agir de concert pour préserver la fertilité des sols, pour éviter l'utilisation inappropriée des ressources aquatiques mondiales,

pour préserver les forêts et les pâturages, pour arrêter la désertification et amoindrir la pollution de l'atmosphère et des océans.

« ...

« Ces actions de la part des pays exigeront une grande détermination ainsi que des ressources matérielles correspondantes; elles ne seront efficaces que si la paix règne sur la terre<sup>1</sup>. »

20. Les conséquences négatives d'une action toujours plus grande et diverse de l'homme sur la nature suscitent une vive préoccupation parmi un secteur toujours plus grand de la population. On voit même se former des organisations publiques et des partis politiques qui luttent pour la protection de la nature.

21. Des études sérieuses effectuées au cours des dernières années par des savants dans différents pays ont montré que l'utilisation rationnelle des ressources de notre planète, la préservation ou la transformation harmonieuse et bien équilibrée de l'environnement fournissent toutes les possibilités pour que l'humanité puisse croître et se développer en harmonie avec la nature. Cependant, ce développement doit se fonder sur une coopération entre les différents pays et suivre un programme concerté de caractère mondial. De telles conclusions ressortent d'un certain nombre d'études effectuées jusqu'ici.

22. En même temps, il est clair que non seulement l'exécution de ce genre de programme mondial de préservation de la nature mais également son contenu exigent une coopération entre tous les Etats, quel que soit leur régime social, ce qui ne sera possible que si l'on met fin à la course aux armements, si on réalise le désarmement et si l'on établit une paix durable. Je voudrais rappeler à cet égard la déclaration du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid I. Brejnev, lorsqu'il a dit au Congrès des forces éprises de paix, à Moscou, en 1973 :

« La paix n'est pas seulement une question de sécurité. C'est aussi une condition essentielle pour la solution des problèmes les plus importants de notre civilisation contemporaine. C'est l'avenir même de l'humanité qui en dépend, l'avenir de notre planète. »

23. L'expérience historique récente confirme la justesse de ces paroles. C'est précisément dans les conditions de la détente que l'on a pu prendre des mesures internationales importantes pour étudier et préserver l'environnement et pour en exclure certaines formes d'activités militaires. Je voudrais rappeler le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes [*résolution 2222 (XXI), annexe*] et le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau<sup>2</sup>; une place importante revient également à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes

autres fins hostiles [*résolution 31/72, annexe*], adoptée sur l'initiative de l'Union soviétique, ainsi que la Convention européenne prévoyant des mesures visant à empêcher la pollution de l'atmosphère.

24. Parallèlement aux propositions visant de larges accords internationaux ayant trait à la nature, mon pays s'efforce aussi de développer des relations bilatérales dans ce domaine et a conclu des accords dans ce sens avec de nombreux Etats. Sur cette base, nous effectuons avec succès des travaux en commun avec la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni les Etats-Unis et plusieurs autres pays.

25. L'Union soviétique accorde une place importante, et c'est tout naturel, à la coopération avec les Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle [*CAEM*]. Ainsi, en 1974, l'Union soviétique a adopté le programme général de coopération avec les Etats membres du CAEM et la République fédérative socialiste de Yougoslavie en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Plus de 360 instituts de recherche scientifique des Etats membres du CAEM y participent.

26. L'Union soviétique participe activement à l'établissement de mesures de protection de l'environnement, conformément au plan établi par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, ainsi qu'aux activités du PNUE et diverses autres organisations internationales, intergouvernementales et scientifiques. Ainsi, on peut affirmer que, au cours des dernières années, une expérience très utile a été acquise en matière de coopération internationale dans le domaine de la protection de l'environnement. Cela indiquerait que nous pouvons résoudre ces problèmes au niveau de notre planète grâce aux efforts communs déployés par tous les pays du monde. Cette tâche est l'un des problèmes les plus importants à l'échelle mondiale que la vie même nous oblige à résoudre dans la pratique.

27. Le problème de la préservation de l'environnement de notre planète a un autre aspect important sur lequel l'Union soviétique souhaiterait attirer l'attention de l'Assemblée générale. Sans parler des conséquences catastrophiques qu'entraînerait pour l'homme et son milieu une nouvelle guerre mondiale, l'environnement subirait également des dommages, peut-être irréparables, du fait des préparatifs militaires des Etats.

28. M. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, a dit : « Sauver notre Terre et la transmettre à la prochaine génération avec toutes ses richesses et sa beauté, qui ne serait pas enlaidie par la flamme d'un holocauste nucléaire, voilà le but que doit viser selon nous l'humanité. »

29. Que faut-il faire en premier lieu pour cela ? Avant tout, mettre fin à la course aux armements qui acquiert une envergure toujours plus grande. On sait fort bien qu'elle entraîne des dépenses immenses et engloutit des ressources naturelles et matérielles, qui ne peuvent donc être utilisées pour le développement et la protection de l'environnement, de même que la solution d'autres problèmes importants.

<sup>1</sup> Voir document E/1979/84.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

30. A cet égard, l'utilisation de l'arme nucléaire et des autres armes de destruction massive présente un danger particulier. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en 1972, a proclamé un principe selon lequel il faut épargner « à l'homme et à son environnement les effets des armes nucléaires et de tous autres moyens de destruction massive<sup>3</sup> ».

31. Il est dit dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que « les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation » [résolution S-10/2]. La présence même dans les arsenaux des Etats de ce type d'armes entraîne le risque de pertes énormes et quelquefois irréversibles et irrémédiables pour l'environnement de l'homme.

32. Au début des années 60, les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires ont entraîné une pollution radioactive stable sur toute la surface de la planète. Après la conclusion en 1963 du Traité de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans trois milieux, cette pollution a diminué.

33. Mais le danger de la pollution radioactive de la planète n'a pas été entièrement éliminé. Nous devons nous rappeler que le 16 octobre de cette année la Chine a procédé à une explosion nucléaire de grande puissance dans l'atmosphère. Cette explosion a libéré des produits radioactifs ayant une longue durée de vie qui peuvent nuire à la santé des populations et du milieu naturel de nombreux pays, en plus de ceux voisins de la Chine. Ainsi, la pollution radioactive de l'atmosphère représente un grand danger pour l'aviation civile. Il faut souligner que la Chine est le seul Etat qui, en dépit des normes internationales largement reconnues et des exigences de la société mondiale, continue à procéder à des essais nucléaires dans l'atmosphère.

34. Nous savons également que l'aviation des Etats-Unis a perdu des bombes atomiques près des côtes du Groenland et de l'Espagne. Des accidents d'avions porteurs d'armes nucléaires ont eu lieu, et il faut aussi mentionner l'incident récent de la fusée américaine Titan II.

35. L'industrie militaire elle-même a eu une influence importante sur la pollution de l'environnement. Des dommages considérables ont été causés à la population indochinoise en raison de l'utilisation, à une grande échelle, de substances chimiques toxiques. En conséquence, seulement dans la partie méridionale du Viet Nam, environ 40 % des bois et des forêts ont été détruits. En Indochine, l'armée des Etats-Unis a utilisé des méthodes diverses de guerre écologique, telles que l'emploi massif des herbicides, des défoliants et d'autres produits chimiques toxiques. C'était la première fois que le contrôle artificiel du temps pour provoquer la pluie a été utilisé à des fins militaires.

36. Comme on vient de l'apprendre récemment, des centaines de militaires des Etats-Unis ont été malades à

la suite de l'action de ces produits chimiques toxiques. Mais que pouvons-nous dire des dizaines ou même des centaines de milliers de personnes de la population civile de cette région qui se trouvaient sur le territoire au moment où l'on a utilisé ces produits ?

37. Dans les conditions actuelles, même la préparation et le stockage de produits toxiques à des fins militaires entraînent une menace croissante pour l'humanité et son environnement. L'élaboration et la préparation de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive pourraient avoir sans aucun doute des conséquences encore plus néfastes pour l'environnement.

38. Ainsi, la protection de l'environnement est-elle très étroitement liée à la solution des problèmes les plus importants à l'heure actuelle : cessation de la course aux armements, prévention d'un conflit mondial, raffermissement de la détente et développement de la coopération entre les Etats. C'est pourquoi, inspirée par ces considérations humanitaires et compte tenu des intérêts de l'humanité, l'Union soviétique a présenté à cette session un projet de résolution sur la responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures [A/35/L.7]. Partant du principe qu'à l'heure actuelle l'impact de l'homme sur l'environnement est devenu extrêmement important, et même dangereux dans bien des cas, nous proposons que la responsabilité historique des Etats pour préserver l'environnement de la Terre pour les générations présentes et futures soit proclamée.

39. Nous pensons qu'il est important d'attirer l'attention des Etats sur le fait que la poursuite de la course aux armements a des conséquences néfastes pour l'environnement de l'homme et réduit les possibilités de coopération internationale pour la préservation de la nature de notre planète. Nous pensons qu'une étude de cette question est souhaitable et, par conséquent, que le Secrétaire général devrait s'en charger en coopération avec le Directeur exécutif du PNUE. Je me permettrai d'ajouter que le Directeur exécutif a déjà commencé certains travaux dans ce domaine.

40. Il faut également appeler l'attention des Etats sur la nécessité de prendre des mesures appropriées pour préserver l'environnement et aider à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Le problème de la protection de la nature à l'échelle mondiale est complexe et très divers. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé possible de présenter dès maintenant des propositions de mesures concrètes pour le résoudre. De telles propositions devront résulter d'un examen plus approfondi par les Nations Unies des idées que présenteront les Etats Membres de l'Organisation.

41. Nous avons pris note avec satisfaction du projet de résolution sur le projet de charte mondiale de la nature [A/35/L.8/Rev.1]. Nous estimons que la proposition de la République du Zaïre est dictée par le souci de protéger la nature, et nous la supporterons.

42. Le problème de la protection de la nature, comme les autres problèmes d'envergure mondiale, ne pourra être résolu que par les efforts concertés et sérieux de tous les Etats dans le cadre d'une coopération étroite. Ce n'est que dans des conditions de détente et de cessa-

<sup>3</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. I.

tion de la course aux armements que l'on pourra réaliser pleinement cette coopération, élaborer des programmes mondiaux et trouver les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre dans la pratique. Ces problèmes s'aggravent de jour en jour et tout retard dans l'action à entreprendre entraînerait des crises très graves, pour l'humanité tout entière, dans quelques dizaines d'années seulement.

43. La préservation de la nature est un problème qui intéresse toute l'humanité qui se préoccupe de l'avenir. Nous sommes convaincus qu'elle retiendra l'attention de tous les Etats Membres de l'ONU et qu'ils déploieront tous les efforts nécessaires pour le résoudre dans l'intérêt des générations présentes et futures.

44. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Commissaire d'Etat à l'environnement, à la conservation de la nature et au tourisme du Zaïre, M. Kamitatu Massamba, qui présentera le projet de résolution A/35/L.8/Rev.1.

45. M. KAMITATU MASSAMBA (Zaïre) : Monsieur le Président, intervenant pour la première fois dans les débats de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, je voudrais vous présenter mes très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale et vous dire à quel point mon pays se réjouit de voir à ces hautes fonctions le représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays ami avec lequel nous entretenons des relations excellentes de coopération.

46. En même temps, qu'il me soit permis de rendre l'hommage qui lui est dû à Son Excellence M. Salim Ahmed Salim, président sortant et digne fils de notre continent.

47. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons eu le privilège et l'honneur de présenter, le 11 juin 1980, le mémoire explicatif requis, appuyant l'inscription de la question intitulée « Projet de charte mondiale de la nature » [A/35/141, annexe i]. Ce mémoire explicatif porte sur l'historique, la portée et la nécessité de la charte mondiale de la nature et il est suffisamment explicite pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir ici.

48. Qu'il me soit permis néanmoins de souligner, en y insistant, le fait que la prodigieuse aventure scientifique et technologique de l'humanité, la capacité de l'homme à dompter la nature et le milieu ambiant pour la satisfaction de ses besoins, c'est-à-dire son aptitude à être et à demeurer créateur de civilisations et de cultures, toute l'œuvre artistique qui fait aujourd'hui la fierté de l'humanité, en un mot le génie créateur de l'homme, n'existerait pas, ne serait pas, sans la nature, c'est-à-dire en dehors de la nature. Le concept de la vie de l'homme elle-même, telle qu'elle est sur terre, n'est pas envisageable sans la nature ou en dehors d'elle.

49. De là à l'affirmation qu'il existe un lien indissociablement intime entre la nature et la vie de l'homme, avec tout ce que cette dernière implique de créations et de valeurs de culture, il n'y a qu'un pas que nous franchis-

sons d'autant plus allègrement que l'affirmation n'est pas sujette à controverse.

50. Eliminez la nature, détruisez-la ou altérez-la sensiblement, directement ou indirectement, vous affecterez d'autant la vie normale de l'homme sur terre; que dis-je, vous y mettez fin, si vous ne supprimez pas son aptitude à être et à demeurer créateur de civilisations et de cultures. Déjà, dans ces régions du monde où les savanes et les forêts se sont effacées devant la poussée de la désertification et de la sécheresse, l'homme est à la recherche de nouveaux sites d'existence et d'approvisionnement. Conserver et protéger la nature, c'est donc aussi maintenir et prolonger la vie de l'homme sur terre et, par dessus tout, assurer la continuité de son génie créateur.

51. Voilà le sens profond, la portée réelle du projet de charte mondiale de la nature que nous avons l'honneur et le privilège de présenter à l'approbation de la communauté internationale. C'est un code de conduite à l'intérieur duquel devraient se déployer toutes les activités de l'homme. Ce que nous demandons, c'est que toutes les nations du monde, tous les gouvernements, tous les hommes conduisent leurs activités dans la reconnaissance de l'importance suprême de la protection des systèmes naturels, du maintien de l'équilibre, de la qualité de la nature et de la conservation des ressources naturelles, pour la survie même de l'être humain et des générations à venir.

52. La République du Zaïre appartient au groupe de pays en développement dont tous les efforts sont tendus vers l'organisation du progrès de leurs peuples, vers l'acquisition des aptitudes et capacités qui leur permettront de dompter le milieu ambiant et de le transformer positivement pour la satisfaction de leurs besoins essentiels, en un mot vers leur développement.

53. Mais l'histoire nous apprend que, dans ce processus de transformation de la nature pour la satisfaction des besoins essentiels de l'homme, il faut se montrer responsable, c'est-à-dire éviter des abus et tout ce qui pourrait provoquer l'effondrement des structures économiques, sociales et politiques de la civilisation. Il s'agit en réalité de maîtriser le progrès et d'éviter les destructions inutiles.

54. Pollution, destruction, altération de la nature dues aux guerres et aux actes d'hostilité qui n'épargnent pas l'environnement, aux excès de la croissance pour la croissance, sont aujourd'hui des maux dont souffre notre humanité.

55. Il est donc du devoir de chaque membre de la communauté internationale de veiller à ce que la nature, qui est la condition première de la vie et de l'existence de l'homme sur terre, soit préservée, conservée, entretenue de manière permanente et renouvelée lorsqu'elle est utilisée pour la satisfaction des besoins de l'homme.

56. Il ne s'agit pas pour nous d'arrêter le progrès, d'interdire à qui que ce soit de prendre des mesures qui s'imposent en matière de développement; il ne s'agit pas ici de diriger notre action contre tel ou tel projet particulier, telle ou telle activité d'un pays donné. Il s'agit de mettre l'accent sur l'équilibre des écosystèmes qu'il faut

maintenir et protéger, si nous voulons sauvegarder la qualité de notre espèce.

57. Je lance donc un appel à tous les Etats Membres, au nom de la survie de notre espèce, au nom du maintien du génie créateur de l'homme, pour qu'ils apportent leur appui au projet de charte mondiale de la nature et au projet de résolution A/35/L.8/Rev.1 que nous avons présentés.

58. La délégation zairoise estime, par ailleurs, que le projet de résolution sur la responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures, qui fait l'objet du point 120 de l'ordre du jour [A/35/L.7], adopte une démarche et une approche quelque peu différentes de la nôtre, puisqu'il met l'accent sur la responsabilité individuelle des Etats, c'est-à-dire les mesures d'ordre national, législatif et autres qu'ils peuvent être amenés à prendre d'une part et, d'autre part, parce qu'il met en exergue l'une des multiples causes possibles d'agression contre la nature, à savoir la course aux armements, à l'exclusion des autres. C'est donc un projet complémentaire au nôtre.

59. Car s'il ne s'agissait que de se reposer sur la responsabilité individuelle des Etats pour respecter non seulement leurs obligations au titre de la protection et de la préservation de la nature, mais aussi au titre des buts et objectifs que poursuivent les Nations Unies pour un monde de paix et de coopération internationale fondé sur la justice, l'équité et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, afin d'éviter au monde des fléaux qu'il a connus et d'autres catastrophes prévisibles, il n'aurait même pas été nécessaire de créer l'Organisation des Nations Unies. Les mesures que peuvent prendre les Etats sur le plan national devraient pouvoir s'inspirer des principes de conservation et d'un code de conduite internationale que représente le projet actuel de charte mondiale de la nature, instrument nouveau en son genre, lorsqu'on le compare à tous ceux qui existent à l'heure actuelle dans ce domaine.

60. Par conséquent, tout en attirant l'attention des Etats sur leur responsabilité individuelle quant à la préservation de la nature, il est impérieux et urgent d'adopter, sur le plan international, un code de conduite qui permettrait à la communauté mondiale de suivre le comportement des uns et des autres au titre de la conservation de la nature et de ses ressources afin d'éviter des nuisances de toutes sortes.

61. Le projet que nous présentons, au nom de quelque 40 Etats Membres, est extraordinairement important et touche l'avenir et le bien-être immédiat et lointain de l'homme et de tous les hommes. Nous demandons à tous les Etats Membres de bien vouloir apporter leur soutien au projet de résolution A/35/L.8/Rev.1, dans l'intérêt bien compris de l'humanité tout entière.

62. M. FRELEK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : La protection de l'environnement de l'homme est l'une des questions clefs de la coopération internationale. Et, en fait, au cours des 10 dernières années, des efforts importants ont été déployés par les nations aux niveaux bilatéral, régional et international. Cependant,

nous n'en sommes encore qu'au stade initial dans nos efforts pour nous attaquer sérieusement aux plus urgents problèmes mondiaux de l'environnement. Par conséquent, la devise « Une seule Terre » est encore plus pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1972 lors de la Conférence de Stockholm.

63. L'environnement étant la somme des ressources physiques et sociales disponibles pour satisfaire les besoins de l'homme, nous sommes profondément convaincus que toutes les ressources naturelles de la terre doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et futures, que l'aptitude de la terre à produire des ressources renouvelables vitales doit être maintenue et, dans toute la mesure possible, rétablie ou améliorée, et que les ressources non renouvelables doivent être utilisées de façon à éviter qu'elles ne s'épuisent totalement dans l'avenir.

64. Les générations futures jugeront très certainement nos activités selon que nous aurons réussi à résoudre le problème de la protection de l'environnement. Je crains fort que ce jugement ne soit négatif si des efforts plus vigoureux ne sont déployés par la communauté internationale.

65. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Cette initiative ajoute une nouvelle dimension à la question urgente de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

66. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous sommes pleinement conscients des liens étroits qui existent entre les divers aspects politiques, économiques, scientifiques, techniques et culturels. Nous avons affaire à des problèmes mondiaux. Ces problèmes, dont ceux de l'environnement, ne peuvent être réglés que par la coopération internationale qui, elle-même, est intimement liée au climat qui règne dans les relations entre tous les Etats. Il ne fait pas de doute que ce climat dépend du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et en particulier de l'arrêt de la course aux armements. Voilà, en pratique, la condition préalable à la solution fructueuse de tous les problèmes mondiaux.

67. Durant la présente session de l'Assemblée générale, et surtout au cours du débat général, on a fait état de la préoccupation sans cesse croissante de la communauté internationale du fait que de vastes ressources matérielles et intellectuelles, au lieu de servir à des fins pacifiques, dans le domaine du développement économique et social, sont gaspillées dans des programmes militaires.

68. Le monde consacre aujourd'hui plus de 500 milliards de dollars à la course aux armements, c'est-à-dire environ 1 milliard de dollars par jour. Par ailleurs, dans le monde en développement, la malnutrition est le lot d'un quart de tous les enfants; la mortalité infantile y est à peu près huit fois supérieure à celle des pays industrialisés et moins de la moitié des enfants d'âge scolaire vont à l'école.

69. La plus petite réduction des programmes militaires aiderait beaucoup à résoudre certains de ces problèmes. Il en coûte autant pour fabriquer un bombardier

moderne qu'il en a coûté en 10 ans pour éliminer la variole. La somme dépensée pour la fabrication d'un char permettrait quasiment de construire plusieurs dizaines d'écoles modestes.

70. L'Assemblée générale a déclaré dans le Document final de la dixième session extraordinaire, sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, que « les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement... la survie de la civilisation ». Les quelque 40 000 à 50 000 armes nucléaires qui, selon certaines sources, se trouvent actuellement dans les arsenaux des Etats seraient suffisantes pour produire plus de 1 million de bombes du genre de celle utilisée à Hiroshima, ce qui équivaut à 3 tonnes de TNT par habitant de la terre.

71. En plus de cette puissance inimaginable de destruction, les armes nucléaires constituent une véritable menace pour la nature elle-même. Dans un article paru dans le *New York Times* du 17 octobre 1980 et intitulé « Limites de la puissance militaire », il était dit notamment :

« ... dans une guerre nucléaire importante, la couche d'ozone de la terre serait endommagée à un point tel qu'il en résulterait pendant des années une irradiation ultraviolette si intense de la surface de la terre que cela affecterait gravement les récoltes par son effet direct sur les plantes, entraînerait des modifications importantes du climat et provoquerait en quelques minutes d'intenses brûlures par le soleil, ce qui augmenterait considérablement les cas de cancer de la peau pour les personnes ainsi exposées. »

72. De tels événements apocalyptiques viendraient s'ajouter aux effets désastreux bien connus des retombées radioactives pour les générations présentes et futures. Comme on le sait, l'atoll de Bikini, dans le Pacifique, est encore inhabitable, des décennies après les explosions nucléaires qui ont eu lieu dans cette région.

73. Mais il n'y a pas que les armes nucléaires qui aient ou qui puissent avoir des effets destructeurs sur la nature. Il y a, dans le monde, des régions où l'emploi massif d'herbicides et de défoliants a laissé des terres arables meurtries et privées de vie pour des années. Ce qui est particulièrement dangereux, c'est la fabrication et le stockage de différents types d'armes chimiques.

74. La délégation polonaise partage l'opinion de la délégation soviétique selon laquelle l'une des tâches immédiates et urgentes de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble est d'accorder une certaine attention à notre responsabilité historique commune qui est de sauvegarder et de préserver la nature dans l'intérêt des générations présentes et futures. En fait, les générations présentes et futures n'ont qu'une terre, qui est notre patrimoine commun.

75. En partant de ces mêmes principes, notre délégation accueille avec beaucoup d'intérêt le projet de résolution A/35/L.8/Rev.1, relatif au point 113 de l'ordre du jour, présenté par les pays non alignés.

76. Dans ce projet de résolution, on indique également qu'il convient de déplorer « la destruction ou l'altéra-

tion des systèmes naturels résultant notamment de la consommation excessive et de l'abus des ressources naturelles, des conflits et des guerres ».

77. Nous sommes persuadés que les menaces qui découlent de la course aux armements seront pleinement examinées lors du travail préparatoire du projet de charte mondiale de la nature.

78. La délégation polonaise est fermement convaincue que le projet de résolution proposé ici par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, si remarquablement présentée ce matin par M. Fedorov, met en exergue les questions les plus importantes et devrait servir de ligne directrice pour tous travaux futurs relatifs aux problèmes de l'environnement. Son adoption et sa mise en œuvre seront dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

79. M. DOMOKOS (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours des dernières décennies, l'homme a assisté à une détérioration de l'environnement dans le monde entier, avec des pétroliers qui coulent, des avions équipés d'ogives nucléaires qui s'écrasent, des produits chimiques toxiques dispersés sur des régions habitées, la faune et la flore détruites à une échelle massive, et une pollution qui devient de plus en plus un facteur directement responsable de la mort d'êtres humains, alors que ses effets indirects ne peuvent même pas encore être évalués.

80. Ces phénomènes néfastes ont donné lieu, dans un grand nombre de pays, à des mesures à grande échelle, avec un nombre croissant d'hommes de science et d'institutions qui se préoccupent de rechercher les causes et les moyens permettant d'aboutir à une solution. Certains pays ont installé de nouvelles autorités et ont adopté des réglementations plus strictes dans un effort visant à limiter les dégâts causés à l'environnement, mais de nouveaux problèmes dans ce domaine ne s'en présentent pas moins.

81. Alors que des mesures relatives à l'environnement peuvent surtout être prises au niveau national, la mise en œuvre des politiques d'environnement et de préservation de la nature ne peut plus, aujourd'hui, être effectuée au seul niveau national. Il s'agit là de préoccupations mondiales qui, non seulement ne connaissent pas de frontières, mais, par la force des choses, rapprochent les habitants de continents éloignés. Il devient de plus en plus évident que, seule, une coopération planifiée et coordonnée, soigneusement préparée, peut créer des conditions favorables permettant aux pays d'accomplir leur tâche nationale avec efficacité et de participer activement, selon leurs moyens, à un effort concerté pour lutter contre la pollution qui, aujourd'hui, menace l'humanité tout entière.

82. C'est précisément pour ces raisons que ma délégation accorde une grande importance au fait que le point intitulé « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures » a été inscrit à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, sur proposition de l'Union soviétique.

83. La coopération internationale pour la protection de l'environnement a donné des résultats importants, dans des conditions de détente, au cours des années 70. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, a adopté un vaste programme comprenant des mesures propres à empêcher plus efficacement que l'environnement soit endommagé et insistant sur la nécessité de maintenir l'équilibre écologique. En novembre dernier, une réunion à haut niveau, dans le cadre de la CEE, sur la protection de l'environnement, a été convoquée à la suite d'une initiative de l'Union soviétique prise conformément à l'esprit de l'Acte final d'Helsinki. A cette réunion, une nouvelle et heureuse mesure a été prise avec l'adoption de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance<sup>4</sup> et d'une déclaration sur la technique à faibles déchets ou sans déchets.

84. Mon gouvernement apprécie beaucoup ces instruments et, en conséquence, il a présenté des instruments de ratification, il y a peu de temps, auprès du Secrétaire général des Nations Unies. De même, nous accordons une grande importance à la Déclaration de la CEE concernant la politique de prévention et de contrôle de la pollution de l'eau, y compris la pollution transfrontière<sup>5</sup>, qui a été adoptée à la session de cette année de la CEE. Nous sommes persuadés qu'il sera dûment tenu compte de ces activités de la CEE à la deuxième réunion d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit commencer dans quelques jours à Madrid.

85. En nous félicitant des résultats obtenus dans une atmosphère de détente, nous devons insister sur l'ampleur et l'urgence du problème, qui exigent une action continue, car les efforts nationaux et internationaux entrepris jusqu'à présent peuvent être considérés comme n'ayant donné que des résultats limités qui, il est vrai, ralentissent le processus de détérioration de l'environnement mais ne sauraient l'inverser ou y mettre un terme. Mais, en même temps, les résultats existants peuvent servir de base à une nouvelle étape de la coopération aux niveaux mondial et régional.

86. En raison de sa situation géographique et de ses conditions économiques, la Hongrie a un intérêt particulier à coopérer, dans la mesure de ses moyens, avec d'autres pays, proches ou éloignés, pour prendre des mesures en vue de protéger l'environnement, d'empêcher la pollution, de réduire les dégâts déjà provoqués et de sauvegarder les avoirs. Nos spécialistes jouent un rôle important dans la réalisation d'un programme du CAEM pour la protection de l'environnement. Un certain nombre d'accords pertinents, fondés sur des avantages mutuels, sont en cours d'élaboration dans le cadre de relations de bon voisinage. Nous sommes prêts à développer avec tous les pays intéressés la coopération pour la préservation de la nature.

87. Selon nous, l'intérêt de l'initiative soviétique tient au fait non seulement qu'elle met l'accent sur l'importance générale du problème, mais aussi qu'elle attire l'attention sur les rapports étroits qui existent entre la

coopération internationale pour la préservation de la nature et les efforts pour limiter la course aux armements et pour maintenir et améliorer les résultats de la détente. Dans ce contexte, le projet de résolution présenté souligne la nécessité d'éliminer les effets néfastes des activités militaires et l'attention qu'il faut y apporter.

88. Les conséquences de la poursuite de la course aux armements sont nuisibles à l'environnement naturel de l'humanité, même s'il n'y a pas de guerre en cours et si les hostilités ne concernent que de petites régions. Tant l'utilisation des moyens modernes de faire la guerre que les essais d'armes entraînent presque toujours une détérioration de l'environnement. Les risques qu'entraînent les essais d'explosions nucléaires sont bien connus. On ne peut qu'insister encore pour que les explosions atmosphériques s'arrêtent une fois pour toutes et pour que soit conclue, avec la participation de toutes les puissances militaires nucléaires, une convention internationale interdisant à tout jamais les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux.

89. De même, les experts militaires estiment que certains des nouveaux types possibles d'armes de destruction massive, qui ne sont pas soumis à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, peuvent être régis par des lois physiques dont l'application pourrait détruire la vie en même temps que l'environnement humain ou rendre la nature inutilisable ou inaccessible à l'homme pour des dizaines ou même des centaines d'années. Pour être plus clair, il suffit de parler des armes radiologiques dont l'utilisation n'est pour l'instant interdite par aucun accord international en vigueur.

90. Les résultats douteux des interventions militaires du passé sont démontrés par des études qui indiquent clairement comment l'utilisation de certaines armes a entraîné la désertification de certaines régions du monde, en particulier dans les pays en développement qui ont été les victimes des agressions impérialistes.

91. Il est encore un autre aspect des rapports existant entre l'action sur l'environnement et le désarmement. Chacun sait que la solution des problèmes de l'environnement, qui est l'une des conditions préalables au développement, implique des frais énormes, exigeant généralement des investissements considérables qui, à leur tour, entraînent des augmentations considérables des coûts de production. De toute évidence, compte tenu de la pénurie de ressources financières indispensables au développement dans le monde d'aujourd'hui, même les investissements les plus indispensables souffrent de retards, ce qui entraîne parfois des situations où le fait de ne pas agir occasionne des dégâts irréparables pour la nature. Ce n'est que par l'utilisation des fonds qui seraient libérés du fait de l'arrêt de la course aux armements qu'une part plus large des ressources matérielles et intellectuelles de l'humanité pourra être consacrée à des objectifs plus nobles, notamment à la protection et à l'amélioration de notre environnement. Ce n'est qu'ainsi que non seulement on répondra aux problèmes quotidiens urgents mais qu'aussi l'homme pourra con-

<sup>4</sup> Voir document E/ECE/1010.

<sup>5</sup> Voir document E/ECE/1014.



sacrer des moyens considérables à la solution des problèmes à long terme, ce qui permettra d'édifier l'avenir sur des fondations solides.

92. Ainsi, le rapport du Conseil d'administration du PNUE, présenté à l'Assemblée générale lors de la présente session, indique à juste titre que

« la réalisation des objectifs du PNUE et une coopération internationale effective ne pourraient être assurées que si l'on parvenait à instaurer une paix juste et durable dans le monde, grâce à la coexistence pacifique d'Etats dotés de systèmes sociaux, économiques et politiques différents et se trouvant à différents niveaux de développement, ainsi qu'à la consolidation et à l'élargissement du processus de détente internationale » [voir A/35/25, par. 60].

93. Ma délégation estime que la protection de l'environnement n'est pas qu'une simple question écologique; elle a une nature politique car elle a des rapports étroits avec la lutte pour la paix, le progrès social et la liquidation du colonialisme. La préservation de la nature est une tâche à très long terme. La question de la responsabilité historique des Etats se pose dans ce contexte. Le problème ne pourra être réglé qu'au niveau de la coopération entre les Etats, car la fin de la course aux armements exige des décisions politiques communes, alors que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles présuppose une coordination constante et l'établissement de garanties pour leur mise en œuvre par des institutions appropriées, davantage d'accords internationaux et de nouvelles réglementations nationales complémentaires.

94. Nous sommes convaincus que le progrès scientifique et technique peut et doit être utilisé pour la préservation et l'amélioration de la nature et que l'Organisation a un rôle important à jouer dans la conservation de la nature, condition essentielle à la vie de l'homme. La préparation par le PNUE d'un rapport sur les effets néfastes de la course aux armements sur la nature et la synthèse des différentes conceptions des Etats sur les mesures qui doivent être prises au plan international pour préserver la nature, ainsi que l'Union soviétique le propose, pourraient constituer un point de départ utile pour entreprendre une action commune dans le futur.

95. Dans le contexte, le projet de charte mondiale de la nature, tel qu'il a été proposé par le Zaïre, mérite toute notre attention car il peut constituer une mesure éventuelle dans ce sens.

96. M. DIDIER (Luxembourg) : Lorsqu'en 1975 le Président du Zaïre a pris l'initiative, à Kinshasa, devant la douzième Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, de promouvoir, dans le cadre de cette organisation, un projet de charte mondiale de la nature, les Neuf, au nom desquels j'ai l'honneur de parler, y ont d'emblée apporté leur soutien.

97. L'Europe des Neuf a toujours encouragé les études destinées à développer la préservation de la nature, en particulier dans le cadre de la Convention sur la protection des espèces menacées d'extinction, conclue à Washington, de la Convention de l'Organisation de l'unité

africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et de la Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages. Un autre cadre européen plus élargi est la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui, elle aussi, s'occupe des questions de l'environnement.

98. La Communauté européenne a adopté, en 1973, son premier programme d'action pour la protection de l'environnement, qui a été suivi en 1977 par un second programme similaire. Ce programme comporte, entre autres, des mesures contre la pollution des eaux et de l'air, ainsi qu'une directive pour la protection des oiseaux dans la Communauté européenne.

99. A l'occasion de la huitième session du Conseil des gouverneurs du PNUE, la délégation du Zaïre a déclaré que les objectifs du projet de charte peuvent être considérés comme complémentaires de ceux de la Stratégie mondiale de la conservation<sup>6</sup>.

100. Permettez-moi de dire qu'aux yeux des Neuf le projet de charte pourrait élaborer et souligner des aspects importants de la Stratégie mondiale de la conservation de la nature. Ce n'est pas seulement aujourd'hui que les neuf pays membres de la Communauté ont reconnu l'importance et les bienfaits de la préservation de la nature. Leur appartenance à de nombreuses conventions, soit régionales, soit mondiales, le prouve à suffisance. De même, leur intérêt en la matière est démontré par les lois nationales que chacun d'eux a été amené à prendre.

101. Dans ce contexte, nous acceptons le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. Nous tenons à rappeler que ce principe doit être exercé dans le respect des principes du droit international.

102. Les neuf pays membres de la Communauté européenne sont d'accord avec les propositions de procédures suggérées dans le projet de résolution A/35/L.8/Rev.1, notamment que le Secrétaire général s'adresse aux Etats Membres en vue de recueillir leurs commentaires sur le projet de charte. De même, la coopération et les recommandations du PNUE et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources s'avèreront certainement d'un apport utile.

103. Les Neuf s'engagent dès aujourd'hui à consacrer à ce sujet toute leur attention. Ils assurent le Secrétaire général de leur collaboration entière afin de lui permettre de présenter à la trente-sixième session de l'Assemblée générale un document constructif qui, certainement, contribuera à nous permettre de faire des progrès significatifs dans le domaine de la conservation de la nature et des ressources naturelles.

<sup>6</sup> *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, préparée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, avec les avis, la coopération et l'assistance financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Fonds mondial pour la nature et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1980.

104. M. KLICHINE (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la RSS de Biélorussie attache une grande importance à la question examinée sur l'initiative de l'Union soviétique à la présente session de l'Assemblée générale, à savoir celle de la « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures ». C'est là en effet l'un des problèmes les plus importants de l'humanité.

105. L'intérêt accru que ce problème suscite présente plusieurs formes. Cela est dû, avant tout, au fait qu'à l'heure actuelle une quantité toujours plus grande de ressources naturelles sont utilisées, ce qui entraîne leur appauvrissement car nombre d'entre elles ne sont pas renouvelables. Il faut parler aussi de la pollution sans cesse croissante de l'environnement. D'après les calculs des spécialistes, l'atmosphère à elle seule absorbe chaque année des centaines de millions de tonnes de gaz carbonique et sulfureux, de protoxyde d'azote et autres produits toxiques. La pollution de l'eau, de l'air et du sol par les déchets industriels a un effet néfaste sur de nombreux systèmes écologiques, nuit aux conditions de vie de l'homme et entraîne des dommages irréremédiables pour la santé. Les activités militaires, la course aux armements et les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère causent eux aussi des dommages importants à la nature. Nous en avons un dernier exemple avec l'explosion nucléaire de grande puissance qui s'est produite en Chine ce mois-ci et dont le nuage radioactif, encore aujourd'hui, menace la santé des habitants des nombreux territoires au-dessus desquels il se déplace.

106. La nature subit des pertes énormes et irréremédiables du fait de l'exploitation rapace de ses richesses par le système d'économie capitaliste fondé sur la propriété privée, et de l'exploitation incontrôlée par les monopoles et les sociétés des pays occidentaux des richesses naturelles des pays en développement. De plus, la course au bénéfice maximal exclut toute protection des ressources naturelles et toute préoccupation quant à leur conservation ou leur renouvellement pour le bien des générations présentes et futures. Les sociétés transnationales transfèrent leur production « sale », au sens littéral et figuré du mot, des pays capitalistes industrialisés aux pays en développement.

107. La méthode de production socialiste, fondée sur la propriété collective des instruments et des ressources de production, crée les conditions nécessaires pour assurer une relation optimale entre l'homme et la nature. En organisant la production matérielle dans l'intérêt des besoins des travailleurs, la société socialiste garantit aussi une attitude hautement responsable à l'égard de la nature.

108. Dans notre pays, ces activités se fondent sur la Constitution, ou Loi fondamentale, dont l'article 18 stipule qu'en Biélorussie

« on adopte, dans l'intérêt des générations présentes et futures, les mesures nécessaires pour protéger et utiliser de façon rationnelle et scientifique la terre, ses minéraux, ses eaux, sa flore et sa faune, pour préserver l'air et l'eau et garantir le renouvellement des richesses naturelles et améliorer l'environnement ».

On attache une importance particulière à la terre comme base de toute la production agricole, comme base de toute notre vie. Dans l'article 12 de la Constitution, il est dit que :

« Les kolkhozes, comme les autres utilisateurs des terres, ont le devoir d'utiliser efficacement la terre, de la préserver et d'accroître sa fertilité. »

La Constitution contient un article spécial qui oblige tous les membres de la société de protéger l'environnement. Les citoyens de la RSS de Biélorussie, est-il dit à l'article 65,

« ont le devoir de protéger la nature et de préserver ses richesses ».

109. Sur la base de ces principes constitutionnels, on a élaboré et mis en vigueur un large système législatif qui détermine et régleme la façon dont on doit protéger et utiliser la terre et son sous-sol, ses eaux, ses forêts, sa flore et sa faune.

110. Tout cela donne des résultats positifs, ce dont témoigne de façon convaincante l'expérience de la Biélorussie. On y a adopté tout un ensemble de mesures scientifiques, techniques, économiques, sociales et autres visant à prévenir et à éliminer toute menace de pollution de l'environnement et à utiliser de la façon la plus rationnelle possible les richesses naturelles. Ces mesures font partie intégrante des plans nationaux de développement économique et social et elles sont mises en œuvre avec la participation active des organisations d'Etat, des organisations publiques et des citoyens eux-mêmes. La République a établi des prévisions sur les changements qui pourraient se produire dans la biosphère à la suite du développement de diverses branches de l'économie d'ici à l'an 2000; on a également prévu comment utiliser rationnellement et protéger différents types de ressources naturelles, ce qui créera les conditions nécessaires à une planification juste et aux bonnes construction et exploitation des diverses installations.

111. Nous faisons également de grands efforts pour la mise en valeur des terres, particulièrement dans la région de Poles'ye, en Biélorussie, qui, tout récemment encore, était constituée par des marécages infranchissables. Aujourd'hui, sur les fondrières d'antan, on a créé des sovkhoses importants spécialisés dans la transformation des produits de l'élevage. Les terres ainsi mises en valeur procurent à la RSS de Biélorussie le quart de sa production végétale totale. On a fait de grands progrès pour recultiver les tourbières usées et réexploiter les mines de minéraux non métalliques; beaucoup a été fait pour protéger et accroître le reboisement en augmentant la productivité et en améliorant la qualité des bois. Dans notre République, on procède activement à la protection des ressources en eaux, de l'atmosphère et de la faune, et une importance considérable est accordée à la construction d'installations d'assainissement et à la réutilisation des approvisionnements en eau dans les installations industrielles.

112. La croissance constante des allocations à cette fin prouve l'importance que nous attachons à la protection de l'environnement. Le plan quinquennal actuel prévoit des mesures en faveur de l'environnement — y compris

la mise en valeur des terres — qui ont déjà coûté plus de 1 milliard de roubles.

113. Il est évident que, pour assurer la protection de la nature, un Etat ou même un groupe d'Etats ne pourrait à lui seul maintenir la pureté de l'atmosphère, de la terre ou des océans. C'est une tâche qui intéresse le monde entier, tous les Etats sans exception, et nous sommes convaincus qu'avec de la bonne volonté et une approche rationnelle et en tenant compte des circonstances, ce problème peut être résolu et devrait l'être.

114. En accueillant les participants de la réunion à haut niveau, dans le cadre de la CEE, sur la protection de l'environnement, qui a eu lieu en novembre 1979 à Genève, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Brejnev a souligné :

« Nous ne mettons pas seulement en œuvre un vaste programme de protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de ses richesses dans notre propre pays, mais nous coopérons activement et nous sommes prêts à développer cette coopération avec d'autres Etats pour protéger la nature. »

115. Il est bien compréhensible que cette tâche si vaste — la protection de l'environnement pour les générations présentes et futures — ne peut être réalisée sans la coexistence pacifique des Etats, et pourvu qu'il y ait détente, réduction constante de la tension internationale, cessation de la course aux armements et désarmement, comme l'a dit aujourd'hui avec conviction le représentant de l'Union soviétique dans sa déclaration.

116. Le monde entier doit condamner et combattre les actions irrationnelles et insensées des forces agressives de l'impérialisme et de l'hégémonisme qui s'efforcent de saper la détente. Elles se sont lancées dans la voie dangereuse d'une nouvelle spirale de la course aux armements, augmentant ainsi le danger de déclencher une guerre nucléaire qui aurait des conséquences catastrophiques pour toute la planète.

117. La course aux armements, par elle-même, nuit énormément à la nature. On sait que la production croissante de nouveaux types d'armes, surtout d'armes de destruction massive, s'accompagne d'une augmentation des déchets nocifs qui polluent l'eau, l'air et le sol.

118. Le transport et le stockage de grandes quantités de nouvelles armes présentent aussi un danger très réel. Ainsi, on a parlé, au cours des années récentes de plusieurs accidents impliquant des avions militaires à bord desquels se trouvaient des armes nucléaires. Un autre incident sinistre a eu lieu pendant la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, lorsqu'une fusée intercontinentale de type Titan II, munie d'une tête nucléaire, ayant une puissance 700 fois supérieure à la bombe lancée par les Etats-Unis à Hiroshima, a explosé dans l'Arkansas, aux Etats-Unis. En outre, la Commission sénatoriale des forces armées du Congrès des Etats-Unis a révélé dernièrement, comme cela a été rapporté dans le *New York Times*, que le système de défense nord-américain a enregistré, en un an et demi seulement, de janvier 1979 à juin 1980, un total de 151 cas

graves d'alertes militaires et également 3 703 autres cas de fausses alertes, qui ont entraîné néanmoins une augmentation du niveau d'état d'alerte des forces armées des Etats-Unis; de tels incidents pourraient, en définitive, entraîner le déclenchement d'une guerre nucléaire, avec toutes les conséquences qui en découleraient pour l'environnement comme pour tout le reste.

119. Le danger de pollution venant du développement par les pays occidentaux de nouveaux programmes de production d'armes chimiques est aussi très grand. Ainsi le mois dernier, les Etats-Unis ont approuvé un projet de loi affectant des sommes énormes au renouvellement et à l'expansion d'un arsenal d'armes chimiques. Les milieux impérialistes des Etats-Unis, ne se limitant pas à leur propre pays, imposent par la force à leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], le déploiement d'armes de destruction massive, élargissant ainsi les territoires susceptibles d'être pollués.

120. La course aux armements impose un lourd fardeau à l'humanité. De 1960 à 1978 seulement, les dépenses militaires des pays membres de l'OTAN ont triplé, mais ce rythme colossal ne satisfait pas cependant l'appétit vorace des impérialistes. Sous la pression du Pentagone, en 1978, les pays de l'OTAN ont entrepris un programme destiné à moderniser et à étendre leurs armements, qui s'étendra sur 10 à 15 ans et coûtera 80 milliards de dollars. Les plans de déploiement en Europe de nouvelles fusées américaines de moyenne portée et munies de têtes nucléaires sont imposés également à l'Europe, et il y a aussi la menace constante de la mise au point de l'arme à neutrons.

121. Il n'est pas difficile de se représenter l'amélioration des conditions de vie matérielle de l'humanité, et notamment de protection de la nature, qui pourrait être réalisée si l'on réussissait à détourner les milliards consacrés aujourd'hui à la course aux armements pour les utiliser à ces fins. La course aux armements n'engloutit pas seulement d'énormes ressources naturelles. Elle occupe toute une armée de savants de grand talent, d'ingénieurs et des millions de travailleurs qualifiés dont le travail serait nécessaire pour la paix.

122. Enfin, la course aux armements nuit à la nature non seulement parce qu'elle empoisonne l'atmosphère de la terre, mais parce qu'elle empoisonne également les relations internationales. Elle entraîne des soupçons mutuels et augmente la méfiance. Ainsi, il devient plus difficile à tous les Etats de trouver les moyens d'agir de concert. Il est essentiel qu'ils unissent leurs efforts pour résoudre les problèmes mondiaux, et précisément les problèmes de la protection de l'environnement.

123. C'est pourquoi la délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'Assemblée générale doit attirer l'attention des Etats Membres de l'ONU sur les conséquences catastrophiques qu'aurait pour l'humanité et son environnement une guerre où l'arme atomique et d'autres types d'armes de destruction massive seraient utilisées, sur le fait que la poursuite de la course aux armements, notamment les essais de divers types d'armement, en particulier les armements nucléaires, et l'accumulation de substances chimiques ou toxiques,

ont un effet très nuisible sur l'environnement humain et sur la faune et la flore, et que la course aux armements détourne des ressources intellectuelles et matérielles qui seraient nécessaires pour résoudre les problèmes actuels de la protection de l'environnement.

124. Le programme de protection de la nature serait facilité si tous les Etats respectaient les accords et traités internationaux relatifs à l'environnement tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV)], la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe], la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, à laquelle est partie la RSS de Biélorussie.

125. Nous sommes convaincus que notre tâche serait facilitée par l'adoption de mesures urgentes visant à diminuer le danger de guerre, notamment la conclusion, aussi rapide que possible, d'un traité international sur l'interdiction générale et complète de tous les essais d'armes nucléaires ainsi qu'un accord entre les puissances nucléaires qui conviendraient de ne pas procéder au cours d'une année, commençant à partir d'une date fixée, à des explosions nucléaires, quelles qu'elles soient, comme cela est prévu dans la proposition de l'Union soviétique à l'Assemblée générale aux termes du point 121, concernant les mesures urgentes pour réduire le danger de guerre [voir A/35/241].

126. Les propositions contenues dans le mémorandum de l'Union soviétique sur la paix et le désarmement et les garanties de la sécurité internationale [voir A/35/482], présenté à la présente session de l'Assemblée générale aux termes du point 48, sont également d'actualité; il s'agit notamment de la cessation de la production de toutes les formes d'armes nucléaires et de la réduction graduelle des stocks d'armes jusqu'à leur élimination complète, de la limitation et de la réduction des armes stratégiques, du renforcement du régime de non-prolifération, de l'interdiction des armes chimiques, de l'interdiction de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive, de la réduction des forces armées et des armes de type classique, de la cessation de la course aux armements et du désarmement sur une base régionale et de la réduction des budgets militaires.

127. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'adoption par l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session du projet de résolution présenté par l'Union soviétique sur le point 120 de l'ordre du jour contribuerait dans une grande mesure à obtenir des résultats réels dans l'organisation d'une action commune de tous les Etats pour protéger la nature.

128. Nous pensons que l'ONU devrait proclamer solennellement la responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures. Comme le stipule le projet de résolution tous les Etats devraient être invités « à faire preuve de l'intérêt voulu et à prendre les mesures nécessaires, notamment sur le plan législatif, en vue de protéger la nature, et à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine ». Nous appuyons également la proposition visant à prier le Secrétaire général d'établir, avec le concours du PNUE, « un rapport sur les effets nocifs de la course aux armements pour la nature ». Pour sa part, étant membre du Conseil d'administration du PNUE, la RSS de Biélorussie apportera sa contribution à l'accomplissement des tâches de cette organisation, relatives à la protection de la nature pour les générations présentes et futures et à son utilisation rationnelle dans des conditions qui excluent la guerre de la vie de l'humanité.

129. Nous invitons toutes les délégations à appuyer le projet de résolution A/35/L.7, dont la RSS de Biélorussie a demandé à être coauteur.

130. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie également le projet de résolution A/35/L.8/Rev.1 sur un projet de charte mondiale de la nature, présenté aujourd'hui par le représentant du Zaïre.

131. M. FLORIN (République démocratique allemande) [interprétation du russe] : La délégation de la République démocratique allemande se félicite de l'examen par l'Assemblée générale de la question présentée par l'Union soviétique sous le titre : « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures ».

132. L'idée de ce point de l'ordre du jour est parfaitement conforme aux buts de l'Organisation des Nations Unies, puisqu'il s'agit du développement de la coopération internationale pour le bien de l'humanité. La protection de la nature acquiert une importance toujours plus grande. Cela a été souligné également au cours du débat général par les représentants de nombreux Etats, plus particulièrement des Etats du continent africain.

133. Aujourd'hui comme cela sera dans l'avenir la nature constitue la base matérielle non renouvelable de l'existence de l'humanité. Pour la science, la culture, les sports et le tourisme, la nature est et sera toujours un champ d'action irremplaçable. Comme source de loisir et de repos pour l'humanité, la nature est unique. Il est cependant indéniable que le danger qui menace la nature s'accroît. L'ingérence de l'homme transforme profondément la nature, et cela avait déjà eu dans le passé des conséquences néfastes. L'exploitation sans frein des forêts au cours des siècles a nui très fortement à l'équilibre écologique et entraîné une érosion toujours plus grande des sols, et en définitive la création de déserts.

134. A l'heure actuelle, les processus de production, les transports et le peuplement sont les causes premières non seulement d'une dangereuse pollution de l'environnement et d'un niveau de bruit dangereux aussi pour la santé de l'homme, mais aussi d'une atteinte grave aux cycles normaux des facteurs biologiques.

135. En outre, la course aux armements, à son tour, a une influence négative sur la nature. Lorsque les armes modernes — surtout les armes nucléaires, les armes chimiques et les autres armes de destruction massive — font l'objet d'essais, de stockage, ou provoquent des accidents, elles menacent directement la nature, sans parler des conséquences que peut avoir leur utilisation en temps de guerre. Nous rappellerons à cet égard la guerre du Viet Nam, où l'on a procédé à la défoliation par des armes chimiques qui, non seulement ont nui à la santé de nombreuses personnes et ont causé des dommages à la production agricole qui se feront sentir pendant de nombreuses années, mais ont également entraîné une large érosion des sols. Voilà la principale cause des conditions à la suite desquelles se sont produites des inondations immenses.

136. On comprend de plus en plus le danger qui menace la nature, et c'est pourquoi les Etats attachent une plus grande importance aux questions de l'environnement dans leur développement économique et social. Le nombre des mesures prises au plan national visant à résoudre ce genre de problèmes s'est accru. Ainsi, par exemple, en République démocratique allemande, grâce à la loi sur la protection de l'environnement, on a réalisé divers progrès dans le domaine de la préservation de la qualité de l'eau, de la réduction des émissions de poussières, de la protection et de l'utilisation rationnelle des terres et du recyclage des déchets.

137. A l'heure actuelle, on met en œuvre de nouvelles mesures, en particulier pour réduire le trop-plein des canalisations des eaux d'égouts, réduire les poussières, le bruit, et la chaleur due à l'utilisation de combustibles ainsi que pour exploiter à nouveau les anciennes carrières à ciel ouvert.

138. Certains de ces problèmes ont été partiellement résolus au niveau national, mais on en a vu apparaître d'autres, relatifs à la préservation en général, aux garanties préventives et à l'amélioration de l'environnement, qui ne pourront être efficacement résolus que grâce à une coopération internationale étroite. Cela est vrai surtout de la préservation et de l'utilisation des ressources marines, de l'atmosphère et de la biosphère, de même que de la lutte contre la désertification, pour n'en nommer que quelques-uns.

139. Dans l'état de détente qui a régné au cours des années 70, des conditions particulièrement favorables ont été créées pour l'élaboration de mesures sur le plan international. Je rappellerai la création du PNUE, devenu un instrument très efficace de coordination des mesures à prendre dans ce domaine et qui apporte une contribution importante à la coopération internationale.

140. La signature de l'Acte final d'Helsinki a permis de tenir avec succès un congrès paneuropéen sur les questions de l'environnement et de conclure la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Cela a également permis d'adopter une déclaration sur la technique à faibles déchets ou sans déchets, et sur le recyclage et la réutilisation des déchets.

141. Le résultat des mesures prises pour faire cesser la course aux armements et la conclusion du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de

destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, signé en 1970, ont permis de préserver les deux tiers de la surface du globe des effets de la course aux armements et des dégâts qui en résultent sur l'environnement.

142. L'Accord sur l'Antarctique de 1959<sup>7</sup> garantit l'utilisation de tout un continent à de seules fins pacifiques — à des fins qui ne menacent donc pas la nature.

143. Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, conclu en 1963, a entraîné une réduction importante de la pollution radioactive de l'environnement. Il convient de rappeler que, de 1963 à 1969, dans la zone de Berlin, la concentration de strontium radioactif dans le lait est tombée au tiers de son niveau précédent.

144. La Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, qui a été conclue il y a quelques années, est particulièrement importante pour la protection de l'environnement. Cependant, elle ne vise que l'utilisation de certaines techniques pour la guerre et d'autres fins hostiles.

145. Les problèmes qui découlent de la course aux armements et de son influence sur la nature ne sont toujours pas résolus.

146. L'incompatibilité de la course aux armements avec les intérêts vitaux de l'humanité est un fait largement reconnu. La course aux armements non seulement limite la sécurité des Etats et prive l'humanité d'immenses ressources qui pourraient être consacrées à son développement économique et social, mais elle constitue une menace importante pour la nature. Ce danger est double : d'un côté, la course aux armements entraîne des dommages directs pour la nature et, d'un autre côté, à cause d'elle, il est impossible d'affecter les ressources si nécessaires à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Cette constatation a été confirmée dans le rapport du PNUE de 1980 sur l'état de l'environnement<sup>8</sup>.

147. On pourrait par exemple prévenir à une échelle très importante les conséquences néfastes pour la nature, si on menait à bien, les pourparlers sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et d'armes radiologiques et chimiques. Tout l'environnement naturel et humain bénéficierait certainement de mesures indispensables et urgentes prises dans le but de cesser la production d'armes nucléaires, de réduire les stocks et d'interdire la mise au point de nouveaux types d'armes et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive.

148. Les ressources qui auraient été ainsi libérées pourraient être utilisées pour des travaux à long terme sur les garanties des bases mêmes de l'existence de l'homme. D'après des calculs internationaux, environ un tiers des ressources prévues pour la création et le déploiement des systèmes d'armes nucléaires des Etats-

<sup>7</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 73.

<sup>8</sup> UNEP/GC.8/3 et Corr.1.

Us à base mobile terrestre MX, qui s'élèvent au moins à 33 milliards de dollars, aurait été suffisant pour financer : un programme international de préservation de la pureté de l'air s'élevant à 5 milliards de dollars; la fourniture d'eau potable à 1 milliard de personnes vivant dans des zones rurales et à 200 millions de personnes vivant dans les zones urbaines de pays en développement qui s'élèveraient à 4 milliards de dollars; et le développement de ressources d'énergie renouvelable, s'élevant à 3 milliards de dollars.

149. Ces chiffres à eux seuls montrent bien l'importance des problèmes qui pourraient être résolus si l'on réussissait à arrêter la course aux armements et à réduire les budgets militaires, avant tout les budgets des Etats nucléaires et d'autres Etats importants du point de vue militaire.

150. Force nous est de rappeler que la course aux armements limite objectivement les possibilités d'une coopération internationale sur les plans scientifique et technique pour préserver la nature, puisque cette course aux armements menace la détente politique et crée un climat hostile à la compréhension mutuelle.

151. La délégation de la République démocratique allemande tient à manifester l'intérêt particulier qu'elle porte à la protection de la nature, notamment pour les raisons suivantes. Nous avons une très forte densité de population, 157 habitants au kilomètre carré, ce qui exige une utilisation extrêmement prudente de la surface quantitativement limitée de l'environnement naturel; ce qui veut dire que nous devons éviter tout ce qui pourrait lui porter atteinte. En outre, les plus grandes concentrations d'armes qui soient se trouvent au centre de l'Europe, ce qui crée une menace potentielle incalculable à l'environnement de cette région. C'est pourquoi la population de mon pays s'intéresse de façon vitale à l'appui le plus large possible donné à des mesures internationales préventives pour la protection de la nature et elle veut y contribuer activement.

152. Partant de ce principe, la République démocratique allemande a décidé de se porter coauteur du projet de résolution A/35/L.7.

153. En conclusion, ma délégation tient à souligner que ce projet de résolution vise le problème de la préservation de la nature dans son ensemble, c'est-à-dire en tenant compte de tous les aspects politiques, économiques, militaires et moraux qui y sont liés. Les buts poursuivis par ce texte répondent aux intérêts fondamentaux de tous les peuples et de tous les Etats. Nous espérons que ce projet de résolution recueillera un large appui de la part des délégations ici présentes et que l'on procédera sans délai à sa mise en œuvre.

154. M. KUČERA (Tchécoslovaquie) : La République socialiste tchécoslovaque s'est félicitée de l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'un nouveau point intitulé « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures », soumis par la délégation de l'Union soviétique.

155. Notre position en ce qui concerne cette initiative constructive et sans aucun doute utile a déjà été expri-

mée par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque dans son discours au cours du débat général, quand il a souligné :

« Un examen approfondi de cette proposition importante et l'adoption des décisions nécessaires serviraient certainement la cause de la paix, encourageraient l'esprit de détente et contribueraient au développement d'une coopération internationale fructueuse. » [18<sup>e</sup> séance, par. 147.]

C'est sous ces aspects-là que nous envisageons le sens essentiel du projet de résolution présenté, de même que le but éminent que nos délibérations devraient poursuivre.

156. La République socialiste tchécoslovaque se range parmi les Etats ayant un vaste programme de protection de la nature, qui fait partie intégrante de la politique de notre Etat dans le domaine de l'environnement. Selon nos possibilités, nous déployons des efforts systématiques pour atteindre les rapports optimaux entre nos activités dans le domaine de l'industrie et d'autres domaines d'une part, et la nature d'autre part, et ce dans l'intérêt du maintien de la stabilité écologique dans les domaines les plus importants. Conformément aux principes de notre politique étrangère, nous mettons l'accent sur le développement d'une coopération internationale mutuellement avantageuse et nécessaire. Nous participons activement aux travaux du PNUE et d'autres forums internationaux où les problèmes de la protection et de la préservation de la nature sont examinés.

157. Mais ce n'est là qu'un côté du problème, quoique important, C'est une inquiétude plus grande encore que suscitent en nous dès maintenant les effets néfastes que produisent en général sur la nature et sur ses ressources vivantes et naturelles la course aux armements qui se poursuit, les préparatifs militaires, les essais et la mise au point d'armes extrêmement dangereuses et, plus encore, les activités militaires directes des Etats, et c'est justement sur ces choses-là que le projet de résolution de l'Union soviétique attire notre attention.

158. Vu cette liste longue, encore que certainement incomplète, illustrant les graves conséquences de l'armement pour la nature, dont ont parlé aujourd'hui le représentant de l'Union soviétique et d'autres représentants, les causes de la profonde préoccupation que nous partageons avec toute la communauté mondiale sont tout à fait évidentes. Car aujourd'hui même, en temps de paix, l'armement et les autres préparatifs militaires causent des dégâts considérables et peut-être irréversibles tant à la nature qu'à l'humanité tout entière. Toute une série de faits inquiétants prouvent que la simple mise au point et la production d'armes de tous types, en particulier des armes de destruction massive mais aussi des armes de type classique, et leur emploi concret dans un conflit armé, ne pourraient manquer d'avoir aujourd'hui des conséquences désastreuses.

159. Dans cet ordre d'idées, il convient également d'attirer l'attention sur les effets néfastes de l'industrie militaire, de la production de divers types d'armements, des matériels nucléaires, des substances chimiques et d'autres matériels, de leur emploi et de leur stockage.

D'après nos informations, par exemple, dans le cours inférieur du Rhin, par suite de la contamination de l'eau par les entreprises industrielles dont la plupart ont un caractère militaire, passent par an : 120 000 tonnes de fer, 85 tonnes de mercure, 1 000 tonnes d'arsenic et autres substances toxiques capables de liquider toute vie non seulement dans ce fleuve, mais aussi autour de son embouchure.

160. Il serait possible de citer une série infinie d'exemples semblables. La production à des fins militaires, l'industrie militaire, causent de graves dommages à la nature de notre planète, provoquent la contamination de son sol, de ses eaux, de son atmosphère, et constituent une menace sans cesse croissante pour tout le monde végétal et animal.

161. Comme on le sait, par suite de l'activité de l'homme, y compris de diverses formes de son activité militaire, environ 200 espèces d'oiseaux et plus de 100 espèces de mammifères sont menacées d'extinction. Cette irréversible rupture de l'équilibre résulte essentiellement des préparatifs militaires des Etats.

162. Les essais d'armes nucléaires, y compris le dernier essai fait dans l'atmosphère par la République populaire de Chine, continuent de contaminer l'atmosphère de notre planète et entraînent une retombée radioactive qui menace la vie humaine et a pour effet de contaminer des continents et des océans par des substances radioactives, y compris celles qui ont une longue période de décroissance radioactive.

163. Les déchets industriels, auxquels contribue dans une large mesure l'industrie militaire, entraînent une augmentation continue de la quantité d'oxyde de carbone, ce qui a pour effet d'accroître l'intensité du rayonnement ultraviolet dans la haute atmosphère — le prétendu effet « de serre » —, et pourraient causer des dommages irréversibles. Les dommages génétiques et les autres dommages que cela entraîne pour les êtres humains et pour d'autres organismes vivants constituent une autre menace extrêmement grave.

164. Nous ressentons une inquiétude excessive devant le nombre sans cesse croissant des avaries diverses, que ce soient les avaries de la sphère de production ou les avaries encore plus dangereuses des moyens de guerre contemporains, y compris les fusées nucléaires qui, échappant à tout contrôle, constituent un danger direct non seulement pour la nature mais aussi pour la paix internationale.

165. En examinant la question de la responsabilité des Etats pour la préservation de la nature, il est impossible de ne pas rappeler les conséquences catastrophiques de l'agression américaine contre le Viet Nam fraternel et les autres pays dans les années de la prétendue deuxième guerre indochinoise. De grandes ressources naturelles, de grandes superficies de forêts ont été en partie ou entièrement détruites en conséquence de l'emploi massif des armes chimiques, des herbicides et de divers moyens classiques. C'est justement à cette fin que 14 millions d'explosifs ont été jetés sur la terre vietnamienne. On a calculé que pour niveler un seul trou causé par l'explosion d'une bombe d'environ 240 kilogrammes, il faudrait déplacer 67 mètres cubes de terre et y consacrer

environ 500 heures de travail humain. Ces exemples montrent à l'évidence quels effets néfastes pourrait avoir sur la nature, sans parler des souffrances subies par les êtres humains, l'emploi massif des moyens de guerre contemporains.

166. Alors qu'aujourd'hui 40 hectares environ de forêts tropicales, qui constituent la ressource principale d'oxygène sur notre planète, disparaissent chaque minute, il est compréhensible que la question de la préservation de la nature sur notre planète doive rappeler l'attention des Etats du monde sur leur responsabilité historique à cet égard, comme le prévoit le projet présenté par l'Union soviétique.

167. Dans ces conditions, chacun comprend bien à quel point les mesures qui visent à la réduction de la course aux armements et au désarmement sont importantes. Presque tous les accords internationaux dans ce domaine, en commençant par le Traité de Moscou interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, de 1963, jusqu'à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles, de 1977, ont joué un rôle extrêmement important du point de vue de la préservation de l'environnement.

168. Il est indiscutable que la lutte pour la protection de l'environnement est étroitement liée à la lutte pour le désarmement et pour la liquidation des moyens de guerre. La compréhension et l'application stricte de ce principe devraient, à notre avis, constituer l'attitude de départ à l'égard de la solution de ces problèmes, de l'accomplissement effectif de la responsabilité historique que portent tous les Etats du monde en ce qui concerne la préservation de la nature sur notre planète et de toutes ses richesses pour les générations présentes et futures.

169. Mais, si elle ne tenait pas compte des autres aspects importants du projet examiné, cette problématique serait restreinte. Voilà pourquoi nous tenons à souligner qu'à notre avis la question de la préservation de la nature sur notre planète est étroitement liée aux problèmes du développement économique et social. Comme on le souligne dans le projet que nous sommes en train d'examiner, la course aux armements détourne en même temps de grandes ressources matérielles et intellectuelles de la solution des problèmes urgents de la préservation de la nature, ce qui constitue sans aucun doute une question d'importance capitale du point de vue du développement.

170. La course aux armements détourne, naturellement, de grands moyens. Par exemple, les moyens utilisés pour l'extraction des matières premières importantes du point de vue militaire pourraient être utilisés d'une manière beaucoup plus efficace dans d'autres secteurs de l'économie nationale, si la paix durable était assurée. En plus, l'exploitation non contrôlée de ces ressources, dont la plupart sont limitées, entraîne souvent le renforcement de la dépendance économique et politique des pays en développement envers le capital étranger et les sociétés transnationales, d'une part, et empêche la reconstruction de leur industrie, d'autre part.

171. La délégation tchécoslovaque estime qu'une coopération internationale planifiée et constructive constitue une condition indispensable à une solution effective des problèmes relatifs à la préservation de l'environnement. L'expérience démontre que les approches individuelles se basant sur les différentes positions de départ affaiblissent les efforts des Etats et empêchent d'atteindre un progrès marquant. Le caractère multilatéral et global de ces problèmes de même que leur complexité exigent que des principes et des points de départ communs soient adoptés afin que les activités coordonnées des Etats sur la plus large base internationale possible puissent être ainsi assurées.

172. Nous sommes d'avis que le projet de résolution de l'Union soviétique demande à juste titre que les Etats Membres de l'ONU présentent leurs vues tant sur les mesures appropriées de règlement internes que sur les mesures qu'il serait possible de prendre au niveau international en vue de la promotion d'une coopération dans ce domaine. Cela constituerait une base solide pour l'élaboration détaillée de la question de la responsabilité historique des Etats pour la préservation de la nature à la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

173. Les perspectives de solution d'un problème aussi vaste et universel que la question que nous sommes en

train d'examiner dépendent, dans une mesure décisive, du raffermissement et de l'approfondissement du processus de détente internationale, de l'élimination du danger de guerre et de la création de conditions propices au développement pacifique et au progrès dans le monde entier. Si l'on ne parvient pas à éliminer les causes véritables de la tension internationale qui résident en tout premier lieu dans les efforts de certains pays visant à atteindre la supériorité militaire, la question de la préservation de la nature sur notre planète et de l'exploitation rationnelle de ses ressources deviendra un problème difficile à résoudre. Voilà pourquoi nous apprécions hautement le caractère constructif et humain de la présente initiative de l'Union soviétique, son orientation vers le raffermissement des fondements d'une coopération pacifique entre les Etats du monde et sa signification pour les travaux futurs de l'Organisation dans l'un des plus importants aspects de la vie internationale : la préservation de la nature sur notre planète.

174. Pour les raisons que je viens d'exposer, la délégation tchécoslovaque soutient entièrement le projet de résolution A/35/L.7. Nous sommes convaincus qu'il sera adopté à l'unanimité.

*La séance est levée à 13 heures.*